

# Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

## BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

13 février 2019 à 18 heures à Lans-en-Vercors

## BUREAU SYNDICAL

*Le treize février  
janvier deux mille dix-  
neuf, le Bureau du  
Parc Naturel Régional  
du Vercors, dûment  
convoqué le deux  
février deux mille dix-  
neuf par le Président,  
s'est réuni à Lans-en-  
Vercors.*

### NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35  
Présents : **11** (mini 10)

### NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47  
Présentes : 11  
Pouvoirs : 18  
Total : **29** (mini 25)

### **Délégués présents :**

ADENOT Jacques, Délégué de St-Nizier-du-Moucherotte  
AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans  
BAUDRIER Yves, Délégué de Saint-Agnan-en-Vercors  
CHAZALET Yves, Délégué de Combovin  
FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors  
GIMELLE Dominique, Délégué de St-Nazaire-en-Royans  
MAYET Alain, Délégué de Chichilianne  
MONIN Yves, Délégué de Seyssinet  
MULYK Fabien, CD de l'Isère (arrivée 18h30)  
PEYRETOUT Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas  
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves

### **Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

BLANC Didier-Claude, Conseil Régional  
BRETTE Catherine, Déléguée de Seyssins  
CHABERT Gilles, Conseil Régional  
DURANTON Robert, Conseil Départemental de l'Isère  
GAGNIER Gérard, Délégué de Beaufort-sur-Gervanne  
MICHELON Carole, Déléguée de Romans-sur-Isère  
PERAZIO Bernard, Conseil Départemental de l'Isère  
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc  
VAUSSENAT Bertrand, Délégué de la Chapelle-en-V.  
YALOPOULOS Dominique, Déléguée de Laval d'Aix

### **Participaient également à la réunion :**

PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors  
ROBERT Alain, Fondation du Patrimoine  
VERON François, Conseil Scientifique

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.**

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 23 janvier 2019.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 13 février 2019**

Programme Vercors Eau Pure : bilan du contrat de rivière

Le Parc du Vercors a porté pour le compte du territoire le contrat de rivière Vercors Eau Pure II sur la période 2013-2018. Classiquement, et comme attendu par l'Agence de l'Eau, financeur majeur de cette procédure, un bilan doit être dressé à l'issue de ce contrat de rivière.

Selon les préconisations de l'Agence de l'Eau, ce bilan doit répondre à un double objectif. D'une part il s'agit d'évaluer la mise en œuvre de la programmation du contrat de rivière. D'autre part il s'agit de mettre en évidence l'évolution des enjeux liés à cette ressource, pour donner une direction de travail constituant potentiellement la suite du contrat de rivière.

Après échange avec l'Agence de l'Eau, il a été convenu que la partie technique de ce bilan (état des lieux, bilan technique & financier) sera réalisée en interne par l'équipe technique du PNRV. Le reste du travail doit être réalisé via une prestation, afin de garantir une neutralité et de s'assurer de la prise de recul nécessaire.

La présente délibération correspond donc à l'élaboration de la deuxième partie du bilan du contrat de rivière Vercors Eau Pure II. Il s'agit de l'étude et du fonctionnement de la procédure, de l'évaluation du contrat (pertinence et cohérence de la démarche), et enfin des conclusions, perspectives et prospectives.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Postes	Coût TTC	Agence de l'Eau	Parc du Vercors
Bilan du contrat de rivière Vercors Eau Pure II	15 000 €	7 500 €	7 500 €
		50,0%	50,0%
TOTAL	15 000 €	7 500 €	7 500 €

**À l'unanimité :**

- de VALIDER le plan de financement prévisionnel de la réalisation du bilan du contrat de rivière Vercors Eau Pure II ;
- d'AUTORISER le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ou autre partenaire pour l'octroi des moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;
- d'AUTORISER le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 13 février 2019**

## Demande de financement l'achat d'un véhicule 4x4 avec benne pour équarrissage

La mission d'équarrissage du Parc du Vercors se réalise sur 30 communes (Vercors Drôme, Diois et Haut-Diois) et concerne plus de 130 éleveurs. L'agent du Parc du Vercors parcourt les exploitations concernées 3 jours par semaine, en fonction des mortalités déclarées par les éleveurs.

Chaque année, ce sont environ 90 tonnes de carcasses qui sont collectées dans ces différentes exploitations, principalement des ovins et caprins.

La mission d'équarrissage consiste donc à récupérer les animaux morts et à les amener sur la placette d'équarrissage qui se situe sur la commune de Chamaloc, pour les mettre à disposition des vautours.

Pour soulager la charge de travail de l'agent technique du Parc, il est proposé lors du changement de véhicule de s'orienter vers un véhicule 4x4 de type pick-up avec une benne basculante aluminium afin de pouvoir installer un système de levage (grue).

### Plan de financement :

Dépenses		Recettes		
Poste	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Véhicule 4x4 de type pick-up avec benne basculante	28 400 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	28 400 €	100 %
<b>Total</b>	<b>28 400 €</b>	<b>Total</b>	<b>28 400 €</b>	

### À l'unanimité :

- d'**ACCEPTER** l'acquisition de ce véhicule,
- de **VALIDER** ce plan de financement,
- de **SOLLICITER** la Région et ses lignes d'investissement,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 13 février 2019**

## Adhésion au Pôle Agro Alimentaire de l'Isère

L'association Pôle Agro Alimentaire de l'Isère constitue un réseau d'opérateurs économiques des métiers de la production agricole, de la transformation, de la logistique et de la distribution, en partenariat avec les collectivités territoriales et leurs groupements de coopération, les organismes consulaires et les organismes techniques et de formation.

Elle a pour objet de développer ou structurer des filières de proximité sur le territoire de la Région Auvergne Rhône-Alpes en conjuguant le renforcement de l'amont agricole, le partage de la valeur ajoutée entre l'amont et l'aval et une consommation citoyenne dans les filières agro-alimentaires.

Les 9 partenaires impliqués dans la création de l'association en novembre 2018 sont :

- Département de l'Isère,
- Grenoble Alpes Métropole,
- Communauté de Communes du Grésivaudan,
- Communauté de Communes du Pays Roussillonnais,
- Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble,
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord Isère,
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère
- et Chambre d'Agriculture de l'Isère.

L'association se compose de membres adhérents actifs, de membres titulaires et de membres associés. Peut être membre associé tout acteur en lien direct ou indirect avec le secteur agroalimentaire. Une collectivité publique peut être membre associé si elle ne souhaite pas cotiser au montant indiqué par le règlement intérieur et qu'elle ne souhaite pas avoir une voix délibérative.

Considérant l'objet de l'association et les missions du Parc naturel régional du Vercors dans le domaine des filières alimentaires de proximité et la promotion des produits locaux, il est proposé de solliciter l'adhésion du Syndicat Mixte du Parc du Vercors en tant que membre associé (collège 6).

### À l'unanimité :

- de **SOLLICITER** l'adhésion du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors à l'association Pôle Agro Alimentaire de l'Isère en tant que membre associé (collège 6)
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 13 février 2019**

**Candidature à l'animation des sites Natura 2000 du Vercors et  
renouvellement de la convention-cadre 2019 – 2021**

Le Parc naturel régional du Vercors, s'appuyant sur sa charte, s'est positionné sur la mise en place de la démarche Natura 2000 sur les sites retenus sur son territoire.

À ce titre, il assure aujourd'hui l'animation de 7 sites :

- La Bourne (FR8201743/I26),
- Hauts Plateaux du Vercors (FR8210017/ZPS01) & Hauts Plateaux et contreforts du Vercors oriental (FR8201744/I27),
- Pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du Plateau du Sornin (FR8201745/I28),
- Gervanne et rebord occidental du Vercors (FR8201681/D9),
- Rebord méridional du Vercors (FR8201682/D10),
- Monts du matin/Combe Laval/Val Sainte Marie (FR8201692/D27).

Pour cela, une convention cadre, signée entre le Syndicat mixte du Parc du Vercors et les services de l'État, régit les rôles de chacun dans l'animation des sites Natura 2000 présents sur le territoire. La dernière convention, d'une durée d'un an, arrive à terme. L'État propose un renouvellement par une convention d'une durée de 3 ans, à l'image des conventions antérieures à 2015.

En 2019, une nouvelle convention cadre doit donc être signée avec les services de l'État pour une durée de 3 ans. Le Parc du Vercors doit aussi renouveler sa candidature à l'animation des sites Natura 2000 de son territoire.

**Les engagements du Parc** portent sur :

- son rôle d'animation des sites Natura 2000 (organisation de comité de pilotage, mise en place des actions prévues au Document d'Objectifs,...),
- les missions d'ordre technique (assistance aux propriétaires ou agriculteurs dans la mise en place de contrats Natura 2000 ou MAEC,...),
- le suivi administratif,
- l'assistance aux porteurs de projets et auprès des services de l'État sur le volet « Évaluation des incidences ».

**Les engagements de l'État** portent sur l'assistance technique ainsi que le soutien administratif et financier de la structure porteuse.

**À l'unanimité :**

- de CANDIDATER à l'animation des sites Natura 2000 pré-cités,
- d'APPROUVER la convention-cadre liée à l'animation de ces sites Natura 2000, entre les services de l'État et le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,
- et d'AUTORISER le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

## FEUILLET DE CLÔTURE

### Bureau Syndical – séance du 13 février 2019

- 2019.B 06 Programme Vercors Eau Pure : bilan du contrat de rivière
- 2019.B 07 Demande de financement l'achat d'un véhicule 4x4 avec benne pour équarrissage
- 2019.B 08 Adhésion au Pôle Agro Alimentaire de l'Isère
- 2019.B 09 Candidature à l'animation des sites Natura 2000 du Vercors et renouvellement de la convention-cadre 2019 – 2021

***Fait et délibéré le 13 février 2019 et ont signé les membres présents,***

**à Lans-en-Vercors, le 13 février 2019.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**